

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Point 4 de l'ordre du jour

CX/EXEC 17/73/4

Juin 2017

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Soixante-treizième session

Siège de l'OMS, Genève (Suisse), 10-13 juillet 2017

Revitalisation des comités de coordination FAO/OMS

(Préparé par le Secrétariat du Codex, la FAO et l'OMS)

### Contexte

1. Les Comités de coordination FAO/OMS appuient l'échange d'informations et le dialogue. Les sessions des comités régionaux de coordination, qui se tiennent tous les deux ans, sont l'occasion, pour les membres du Codex, d'aborder les questions du contrôle des aliments et du commerce des denrées alimentaires qui concernent leur région. Dans la structure du Codex, les comités régionaux de coordination assurent le lien entre la Commission du Codex Alimentarius, les comités techniques et les régions. Ils permettent d'aborder des questions importantes pour la région et d'identifier des priorités, de débattre de questions actuelles et émergentes relatives à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments, de réaliser un suivi de l'utilisation des textes du Codex et de faciliter les échanges d'informations.
2. Les comités régionaux de coordination sont aussi une tribune utile qui permet à la FAO et à l'OMS de dialoguer avec les pays. Les participants examinent les besoins et les enjeux prioritaires qui, par la suite, serviront de base à la planification et à la mise en œuvre de leurs activités sur la qualité et la sécurité sanitaire des aliments dans les régions.
3. Les efforts menés pour revitaliser les comités régionaux de coordination ont été engagés par la FAO, l'OMS et le Secrétariat du Codex et visent à s'assurer que les ressources et le temps investis dans les comités régionaux de coordination sont utilisés au maximum.
4. La Commission du Codex Alimentarius, à sa trente-huitième session<sup>1</sup>, s'est félicitée de la revitalisation des comités régionaux de coordination, considérant qu'il s'agissait d'un processus qui favorise les échanges et les travaux au niveau régional, et a approuvé les recommandations formulées par le Comité exécutif, à sa soixante-dixième session<sup>2</sup>. Dans ce contexte, la Commission du Codex Alimentarius, à sa trente-huitième session, a approuvé qu'une approche normalisée soit adoptée dans tous les comités régionaux de coordination, sur la base d'une proposition visant à ce que les ordres du jour des comités soient autant que possible alignés les uns sur les autres et axés sur les priorités du Codex et des régions.
5. La proposition consistait à inclure les points permanents suivants: i) une allocution principale visant à faire connaître plus largement les questions de sécurité sanitaire des aliments et à susciter un soutien politique plus important; ii) l'utilisation des normes du Codex dans la région; iii) A - Identification des besoins et des priorités dans les régions; B - Plateforme pour le partage d'informations sur les systèmes de contrôle des aliments et les rôles et responsabilités en matière de sécurité sanitaire des aliments; iv) planification stratégique régionale.
6. Auparavant, les informations sur l'utilisation des normes du Codex par les pays, sur l'identification des besoins et des priorités dans la région et sur les systèmes nationaux de contrôle des aliments étaient rassemblées au moyen d'une lettre circulaire et servaient de base aux discussions dans toutes les réunions des comités régionaux de coordination. Après les discussions sur la revitalisation des comités régionaux de coordination, qui ont eu lieu lors de la soixante-dixième session du Comité exécutif, il a été décidé de renoncer à la lettre circulaire et de la remplacer par des enquêtes et par un système de collecte continue de données en ligne pour les six comités de coordination.

<sup>1</sup> REP15/CAC par. 118

<sup>2</sup> REP 15/EXEC, paragraphes 56-67

7. Le présent document propose une synthèse des discussions qui ont eu lieu dans les comités régionaux de coordination et présente un ensemble de recommandations pour les prochaines étapes de la revitalisation des comités régionaux de coordination.

### **Analyse générale**

8. Les comités régionaux de coordination ont discuté du processus de revitalisation et s'en sont félicités, car il constitue, pour les pays, un moyen d'améliorer les systèmes de qualité et de sécurité sanitaire des aliments au niveau régional. Il a été observé que les comités régionaux de coordination sont la principale tribune pour identifier les besoins des régions, afin d'améliorer la participation de ces dernières aux travaux de la Commission du Codex.

9. Le tableau 1 récapitule les taux de réponse par région en ce qui concerne les points suivants relatifs à la revitalisation: enquête sur l'utilisation des normes du Codex, enquête sur l'identification des besoins et des priorités dans les régions en ce qui concerne les questions critiques ou émergentes en matière de sécurité sanitaire des aliments, contributions à la plateforme pour le partage d'informations sur les systèmes de contrôle des aliments et les rôles et responsabilités en matière de sécurité sanitaire des aliments.

**Tableau 1. Taux de réponse par région en ce qui concerne les points relatifs à la revitalisation (en pourcentage)**

	<b>CCAFRICA</b> (49)	<b>CCASIA</b> (23)	<b>CCEURO</b> (51)	<b>CCLAC</b> (33)	<b>CCNASWP</b> (14)	<b>CCNE</b> (17)	<b>Global</b>
<b>Utilisation des normes du Codex</b> (enquête)	53%	60%	69%	77%	50%	82%	67%
<b>Identification des besoins et des priorités dans les régions</b> (enquête)	35%	74%	43%	36%	86%	35%	52%
<b>Systèmes de contrôle des aliments et rôles et responsabilités en matière de sécurité sanitaire des aliments</b> (contributions à la plateforme)	6%	13%	24%	33%	21%	41%	23%

i) **Allocution principale**

10. L'inclusion d'une allocution principale et de discussions dirigées dans chaque comité régional de coordination a constitué une activité essentielle du processus de revitalisation. Celles-ci visent à favoriser les discussions et le partage d'informations sur un point précis qui intéresse la région en matière de qualité ou de sécurité sanitaire des aliments, afin de faire connaître plus largement les questions relatives à la sécurité sanitaire des aliments et de sensibiliser au niveau politique. Le tableau 2 présente une liste des sujets abordés lors des allocutions principales des comités régionaux de coordination.

**Tableau 2. Allocutions principales des comités régionaux de coordination.**

<b>CCNASWP, 14<sup>e</sup> session<sup>3</sup></b>	Aspects multisectoriels du Codex et possibilités de renforcer le Codex comme moyen de contribuer au développement des secteurs de l'économie, du commerce, de l'agriculture, de la santé et de la nutrition.
<b>CCASIA, 20<sup>e</sup> session<sup>4</sup></b>	Le rôle du Codex dans le renforcement des systèmes nationaux de contrôle des aliments dans la région Asie – La voie à suivre
<b>CCEURO, 30<sup>e</sup> session<sup>5</sup></b>	La résistance aux antimicrobiens, du point de vue du codex et sous l'angle de la sécurité sanitaire des aliments
<b>Vingtième session du CCLAC<sup>6</sup></b>	Évaluation des systèmes de sécurité sanitaire des aliments
<b>CCAFRICA, 22<sup>e</sup> session<sup>7</sup></b>	Les PME et le commerce des denrées alimentaires – Mettre à profit les normes du Codex pour renforcer les marchés régionaux
<b>CCNE, 9<sup>e</sup> session<sup>8</sup></b>	Authenticité et intégrité des produits alimentaires

11. Les comités régionaux de coordination ont, de manière générale, apprécié les allocutions principales et ont pris note de l'importance de réaliser ce type de discussions de manière régulière, lors des prochaines sessions des comités régionaux de coordination. Dans tous les comités régionaux de coordination, les débats et discussions ont été animés. Les discussions ont permis de confirmer à nouveau que le Codex est important pour la région car il donne la possibilité de faire mieux connaître la qualité et la sécurité sanitaire des aliments à un haut niveau politique et de réunir les pays pour définir les problèmes communs et les moyens d'y faire face aux niveaux national, régional et mondial.

12. Les États Membres sont également convenus de choisir le thème des prochaines allocutions principales pour le prochain cycle de réunions des comités de coordination, qui découlera éventuellement des résultats de l'enquête sur les questions actuelles et émergentes.

ii) **Utilisation des normes du Codex dans la région**

Approche

13. Par le passé, les questions sur l'utilisation générale des normes du Codex n'avaient pas permis d'obtenir des données comparables ou représentatives. Afin d'adopter une approche plus systématique, le Secrétariat du Codex a élaboré une nouvelle enquête qui porte sur les normes les plus connues et qui sont représentatives de leur catégorie respective (par exemple, les normes de sécurité sanitaire numériques ou les normes générales, comme l'étiquetage ou les principes généraux d'hygiène):

- les limites maximales de résidus (LMR) de pesticides dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale;
- les limites maximales (LM) d'additifs alimentaires et de contaminants, telles que décrites dans les normes générales sur les additifs alimentaires (CODEX STAN 192-1995) et les normes générales sur les contaminants et les toxines présents dans les produits destinés à la consommation humaine et animale (CODEX STAN193-1995);
- l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CODEX STAN 1-1985);
- les principes généraux d'hygiène alimentaire (CAC/RCP 1-1969).

<sup>3</sup> REP17/NASWAP par. 7-13

<sup>4</sup> REP17/ASIA par. 9-16

<sup>5</sup> REP17/EURO par. 6-12

<sup>6</sup> REP17/LAC par. 8-14

<sup>7</sup> REP17/AFRICA par. 9-16

<sup>8</sup> REP17/NE par. 5-11

14. L'enquête abordait également les difficultés en matière d'utilisation générale des normes Codex. En outre, les États membres ont été informés du fait que d'autres normes spécifiques pourraient être couvertes par les prochaines enquêtes, afin de constituer au fil du temps une série de données représentatives de l'utilisation des textes du Codex à l'échelle mondiale.

15. Il a été demandé aux comités régionaux de coordination de prendre note des résultats de l'enquête et d'apporter des contributions sur les questions suivantes qui pourraient guider l'action future du Secrétariat du Codex:

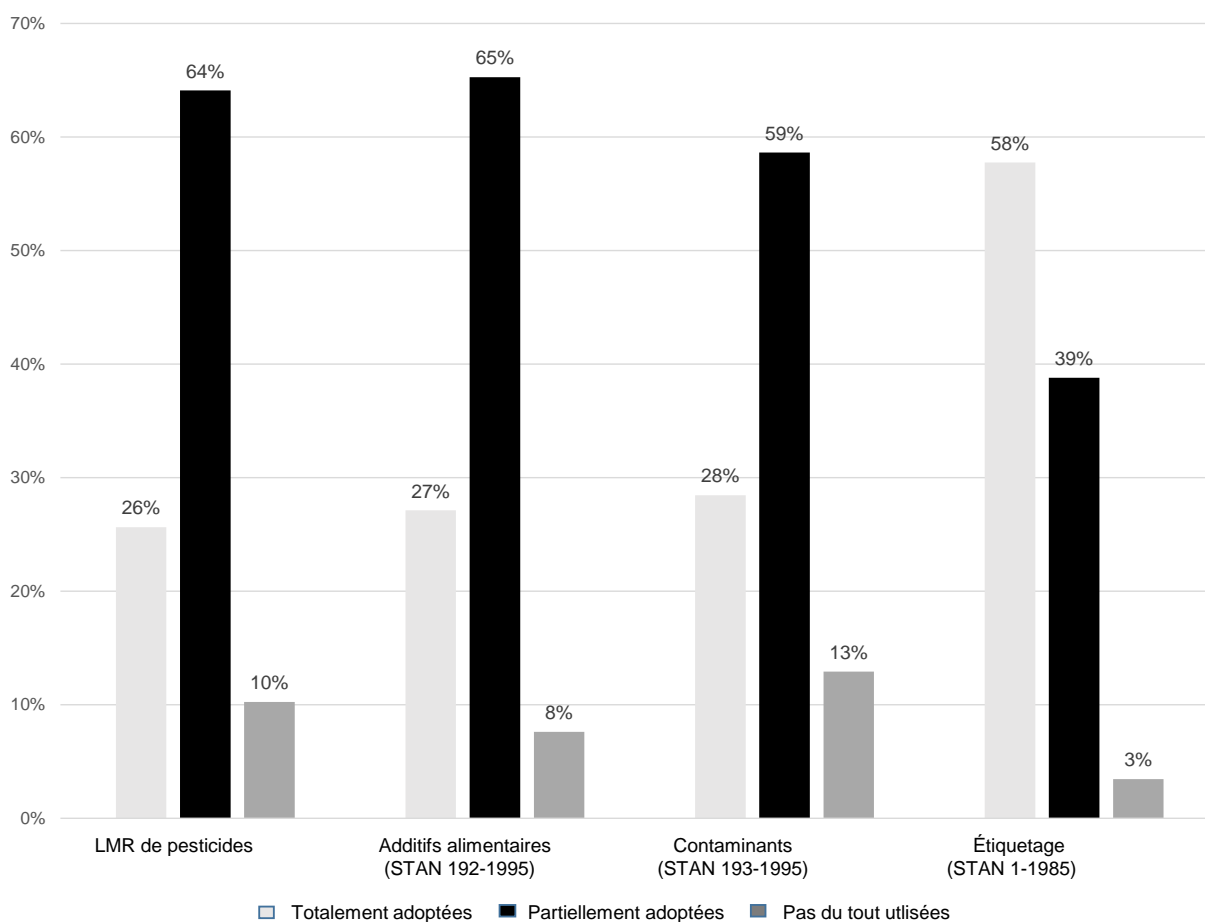
- Présentation et approche de l'enquête (par exemple, est-ce que l'enquête aborde la question de manière adéquate?)
- Utilisation des résultats (par exemple, est-ce que les résultats sont jugés utiles? Comment doivent-ils être stockés et mis à disposition des membres du Codex dans le contexte d'une possible mise à jour continue des informations?)
- Portée de la prochaine enquête (quels domaines du Codex faudrait-il couvrir à l'avenir?)

#### Résultats de l'enquête: Utilisation des normes

16. L'enquête a enregistré un fort taux de participation: 67 pour cent des États Membres du Codex (voir tableau 1).

17. Comme le montre le **tableau 3**, les États membres n'utilisent que partiellement les normes et les LMR du Codex couvertes par l'enquête, alors que les normes générales sur l'étiquetage sont les plus utilisées et ont été totalement adoptées par la majorité des membres ayant répondu (58 pour cent). Le cas qui présente l'absence d'utilisation la plus forte est celui des normes générales pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale (15 pays en développement, principalement de petites îles, ne les utilisent pas du tout).

**Tableau 3. Utilisation des normes du Codex dans la région – Résultats de l'enquête mondiale**



#### Résultats de l'enquête: *Difficultés liées à l'utilisation des normes du Codex:*

18. Les résultats de l'enquête montrent que les difficultés en matière d'utilisation des normes du Codex sont liées à l'adaptation des normes au contexte national spécifique, aux investissements nécessaires à l'utilisation des normes, à une sensibilisation insuffisante sur les normes dans le secteur de l'industrie alimentaire et à la

durée du processus d'élaboration et de mise en œuvre des normes au niveau national.

#### Présentation et approche

19. Les comités régionaux de coordination ont, de manière générale, approuvé l'approche, la présentation et les modalités d'utilisation de l'enquête et ont formulé des observations sur la façon d'améliorer les fonctionnalités de l'enquête.

#### Utilisation des résultats de l'enquête

20. Les comités régionaux de coordination ont, de manière générale, fait remarquer que les résultats de l'enquête et son analyse étaient utiles et devraient être mis en ligne. Il a également été suggéré de stocker les informations fournies en ligne par les membres, afin de permettre des mises à jour régulières; les données pourraient être organisées du point de vue régional et mondial. Les comités régionaux de coordination ont également invité les pays n'ayant pas répondu à l'enquête d'y accéder et de faire parvenir leurs données. Les États Membres se sont félicités de l'enquête, car elle fournit des informations utiles qui pourraient favoriser les futures actions et évaluations au niveau national dans la région en matière de mise en œuvre des normes du Codex.

#### Portée de la prochaine enquête

21. Les comités régionaux de coordination ont indiqué qu'il faudrait inclure dans la prochaine enquête les éléments suivants:

- une question sur les raisons qui poussent à ne pas utiliser ou n'adopter que partiellement les normes du Codex;
- la possibilité de téléverser des documents dans les champs de réponse de l'enquête;
- une fonctionnalité qui permette de diffuser l'enquête auprès de toutes les parties prenantes du Codex au niveau national.

22. Les États Membres ont proposé d'inclure dans l'enquête les éléments suivants:

- un ou deux produits de base importants;
- les normes élaborées par le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNSFDU);
- les normes générales élaborées par le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS);
- les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CODEX STAN 234-1999);
- les Principes et directives concernant les systèmes nationaux de contrôle des aliments (CAC/GL 82-2013);
- la mise en œuvre et l'application des normes (en particulier des normes régionales, au niveau régional);
- les LMR pour les médicaments vétérinaires;
- les textes relatifs à la résistance aux antimicrobiens;
- la mise en œuvre des normes dans les secteurs comme celui des fruits et légumes frais ou du poisson et des produits de la pêche.

#### iii) **A - Identification des besoins et des priorités dans les régions; questions critiques ou émergentes en matière de sécurité sanitaire des aliments**

23. Un questionnaire identique, établi par la FAO et l'OMS, a été envoyé aux points de contact du Codex de tous les États membres de la région, leur demandant d'indiquer les questions qu'ils considéraient les plus critiques et/ou émergentes en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments.

24. Il a, en particulier, été demandé aux États Membres d'indiquer les trois à cinq questions les plus critiques ou émergentes liées à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments, en donnant une explication: 1) pourquoi avez-vous sélectionné cette question (c'est-à-dire sur quelle base – informations/données, connaissance ou hypothèse); et 2) les effets escomptés et/ou réels de la question (s'ils sont spécifiques à un secteur, ne touchent que certaines catégories de population ou certains pays/régions, sont liés à la santé publique ou au commerce, etc.).

25. Le taux de participation à l'enquête était de 52 pour cent des États Membres du Codex (voir tableau 1).

26. L'analyse réalisée dépendait étroitement de la qualité et de la quantité des informations fournies par les États Membres. Ainsi, les comités régionaux de coordination ont invité les pays qui n'avaient pas répondu à l'enquête d'apporter leur contribution, afin que la FAO et l'OMS puissent réaliser une analyse plus représentative.

27. Les comités régionaux de coordination sont convenus que les discussions relatives à ce point de l'ordre du jour constituaient une première étape importante et bénéfique pour définir les questions et les priorités critiques ou émergentes pour la région et ont remercié la FAO et l'OMS de contribuer au processus en

élaborant les documents d'analyse et de référence.

28. Les comités régionaux de coordination ont noté qu'il était important de continuer et d'affiner les analyses en la matière. La qualité de ces analyses dépend également de l'engagement manifesté et des contributions apportées à l'enquête.

**B - Plateforme pour le partage d'informations sur les systèmes de contrôle des aliments et les rôles et responsabilités en matière de sécurité sanitaire des aliments**

29. Le prototype de plateforme en ligne a été élaboré pour remplacer l'ancienne lettre circulaire sur le même sujet, afin de partager des informations sur le contrôle des aliments. La plateforme s'appuie sur un ensemble de questions qui pourrait être complété et étendu par la suite, sur la base des commentaires des membres.

30. La plateforme, qui fait partie du site internet du Codex, permet aux pays de saisir des données et de transmettre des informations de façon continue, ce qui améliore la pertinence des données soumises par les points de contact nationaux.

31. Afin de faciliter le partage d'informations sur la législation et les moyens de contrôle qui concernent la sécurité sanitaire des aliments et la protection des consommateurs, la plateforme sera dotée d'une liste de législations nationales, qui provient de la base de données de la FAO sur la législation alimentaire (FAOLEX). FAOLEX est une base de données gérée par la FAO qui permet de rassembler les législations relatives à l'agriculture et à l'alimentation.

32. Étant donné que FAOLEX n'est pas toujours exhaustif ni à jour en raison du nombre de sources desquelles provient la législation, il a été demandé aux États Membres de vérifier les informations avant de les téléverser dans le domaine public.

33. Les comités régionaux de coordination sont, d'une manière générale, convenus que le prototype de la plateforme était adapté à l'objectif de partage des informations sur les systèmes de contrôle des aliments et les mécanismes de sécurité sanitaire des aliments et ont reconnu l'importance et l'utilité d'une telle plateforme.

34. Les comités régionaux de coordination ont apprécié la possibilité d'accéder à la plateforme tout au long de l'année, par l'intermédiaire des points de contact du Codex, pour mettre à jour leur profil, ajouter ou modifier des données et décider quand l'information fournie devra être publiée.

35. Les comités régionaux de coordination ont fait plusieurs propositions pour améliorer la plateforme et ont suggéré:

- de prendre en compte la diversité des principales parties prenantes au niveau national;
- d'y intégrer des informations provenant de sources sur la sécurité sanitaire des aliments qui existent déjà (l'almanach de la sécurité sanitaire des aliments, par exemple);
- de fournir aux utilisateurs une traduction en arabe de la plateforme;
- d'améliorer les aspects techniques (par exemple, le téléversement des documents).

36. Les comités régionaux de coordination sont convenus que l'utilisation et l'objectif de la plateforme étaient avant tout de faciliter l'échange d'informations entre les États Membres et ont invité les États Membres à participer activement à la mise en œuvre de la plateforme en ligne.

**Planification stratégique régionale**

37. Les comités régionaux de coordination étaient précédemment convenus que les plans stratégiques régionaux devraient être cohérents et complémentaires par rapport au Plan stratégique mondial. Différentes approches ont été adoptées par différents comités régionaux de coordination:

38. Le Comité de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (CCNASWP), le Comité de coordination pour l'Asie (CCASIA) et le Comité de coordination pour l'Europe (CCEURO) ont considéré qu'un plan stratégique régional n'était plus nécessaire, car les comités régionaux de coordination appuient la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex et y contribuent.

39. Le Comité de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC), le comité de coordination pour l'Afrique (CCAFRICA) et le Comité de coordination pour le Proche-Orient (CCNE) sont convenus d'achever la mise en œuvre de leurs plans stratégiques régionaux, puis, une fois cette étape accomplie, de se concentrer sur les contributions au Plan stratégique du Codex. Ces comités régionaux de coordination considèrent que les plans stratégiques régionaux sont utiles pour la planification et l'appui aux activités, notamment la mobilisation de ressources aux niveaux régional et national.

40. Tous les comités régionaux de coordination ont souligné l'appui général apporté par les États Membres, qui participent activement à l'élaboration du nouveau plan stratégique du Codex et qui ont abordé ce sujet dans le cadre d'un point de l'ordre du jour spécifique.

## **Conclusions**

41. Les comités régionaux de coordination ont fait part de leur satisfaction quant au processus de revitalisation et ont invité la FAO, l'OMS et le Secrétariat du Codex à poursuivre sa mise en œuvre et à prendre en compte les conclusions des discussions qui ont eu lieu lors de la session.

42. Les discussions sur les points concernant la revitalisation, notamment l'allocation principale, les questions critiques et émergentes, la plateforme en ligne sur les systèmes de contrôle des aliments et l'utilisation des normes du Codex, ont montré que les comités régionaux de coordination sont particulièrement bien placés pour définir et expliquer les priorités régionales et pour établir des stratégies en matière de qualité et sécurité sanitaire des aliments qui intéressent la région.

43. Les conclusions des discussions sur l'allocation principale et les questions critiques et émergentes peuvent jouer un rôle important dans l'élaboration du nouveau Plan stratégique du Codex 2020-2025 et garantir que les préoccupations des régions sont bien prises en compte.

44. Il a été jugé que l'élaboration des enquêtes sur les questions critiques et émergentes et sur l'utilisation des normes du Codex, ainsi que les taux de réponses, s'étaient améliorés par rapport aux précédentes sessions, même si d'autres améliorations sont encore possibles pour atteindre la plupart, voir l'intégralité, des membres du Codex. Pour que la plateforme devienne un outil utile à tous les membres du Codex, il est nécessaire de disposer de plus de données. Aussi bien pour l'enquête que pour les plateformes, les comités régionaux de coordination ont exprimé la nécessité d'améliorer les fonctionnalités, afin de faciliter les contributions et le partage d'informations.

45. L'expérience et les enseignements tirés du premier cycle du processus de revitalisation des comités régionaux de coordination constitueront une base, puis seront développés au fil du temps, en fonction des commentaires des membres. Les comités régionaux de coordination de 2016-2017 avaient pour objectif de permettre aux pays de mieux s'engager dans les activités régionales liées au Codex et à la qualité et sécurité sanitaire des aliments et ont donné aux pays l'occasion de montrer la voie en ce qui concerne le développement des comités.

46. L'enquête sur l'utilisation des normes du Codex était un projet pilote qui a donné de bons résultats et permis de formuler des recommandations. Les futures enquêtes pourraient concerner le même groupe de normes, mais elles porteraient davantage sur les difficultés liées à leur mise en œuvre. Il sera peut-être nécessaire de faire des enquêtes sur mesure dans le cas des normes «numériques», notamment les LM et LMR et les normes qui se présentent sous forme de textes, comme les dispositions relatives à l'étiquetage ou à l'hygiène. Les enquêtes pourraient également permettre d'étudier comment le Secrétariat du Codex, la FAO et l'OMS peuvent aborder plus efficacement les problèmes associés à l'assimilation et à l'application des normes du Codex.

47. Étant donné que les normes, les directives et les codes de pratiques du Codex ne peuvent pas tous être utilisés en tant que réglementation, ils pourraient servir de programmes de formation destinés aux professionnels de la chaîne alimentaire et être intégrés aux enquêtes, afin d'avoir un aperçu plus complet de l'utilisation des normes du Codex.

## **Recommandations**

48. Les participants à la soixante-treizième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius sont invités à:

- réfléchir à des solutions concrètes et exploitables, en vue d'améliorer le processus de revitalisation;
- à recommander que l'élaboration de la plateforme en ligne et des prochaines enquêtes se poursuivent, sur la base des commentaires transmis par les comités régionaux de coordination.